



F8-2021/Le référent de lutte contre le harcèlement sexuel et les agressions à caractère sexiste: un nouvel acteur dans les entreprises

DUREE 7 HEURES

Argumentaire

La loi 2018-771 du 5 septembre 2018 a rendu obligatoire la désignation de ce nouvel acteur, dans les entreprises de 250 salariés et plus. Ce référent a une mission à caractère sensible et se doit de bien l'appréhender

Objectif global

Comprendre les enjeux et le rôle de la fonction référent contre le harcèlement sexuel et les agressions à caractère sexiste pour savoir se positionner

Objectifs opérationnels

Comprendre les enjeux et le contexte d'exercice de la mission. Identifier les moyens d'actions et les interlocuteurs internes et externes à l'entreprise.

Formaliser le cadre de la conduite d'un entretien "sensible"

Nature de la formation

- Adaptation et renforcement des compétences en management de la santé.

Contenu de formation

Rappel réglementaire

- Cadre réglementaire en matière de prévention des risques professionnels et de prévention du harcèlement dans les organisations de travail.

Le harcèlement: enjeux et risques pour les organisations de travail.

- Harcèlement, agressions sexistes et discriminations.
- Les obligations dans l'entreprise sur ce sujet: prévenir, agir, informer....
- Le harcèlement, un délit: Echelle des sanctions.

Le référent harcèlement sexuel

- Référent employeur et référent CSE.
- Modes de désignation.
- Rôle et missions.
- Compétences, qualités, formation.
- Les moyens d'action du référent: procédure harcèlement, charte de bonne conduite, protection, supports à l'entretien individuel.
- Le réseau interne, externe du référent Harcèlement Sexuel.

Approche méthodologique de la conduite d'entretien individuel

- La formalisation du cadre.
- La posture de neutralité objective.
- L'empathie.
- La confidentialité.
- La reformulation.

Méthodes pédagogiques

- Apports conceptuels et documentés du formateur.
- Elaboration d'une fiche "mission référent HS".
- Mise en situation d'entretiens.

A l'issue de la journée de formation un dossier pédagogique est remis aux participants sous forme dématérialisée (clé USB)

Public

- Référent désigné, DRH/RRH, Elus des Instances représentatives.

Evaluation

- Une attestation de formation est remise en fin de séance à chaque participant.
- Une évaluation sous forme de questionnaire et de « tour de table » est réalisée à la fin de la formation.

Evaluation

- Attestation de formation remise aux participants. Passation de questionnaire et « tour de table » réalisés en fin de formation.
- Une synthèse des évaluations est transmise au commanditaire (formation en intra) dans les deux mois suivants la fin de la formation

Durée et modalités

La formation se déroule une journée.

Les sessions en inter sont ouvertes à partir de 5 participants et maximum 10.

Coûts pédagogiques

- Formation en inter: 380€ net de TVA par participant. Nous consulter pour les dates de session.
- Formation possible en distanciel

